



Envoyer un échantillon d'urine pour chaque résident, **SEULEMENT** si la personne présente le symptôme suivant :

Dysurie aiguë
(miction douloureuse)

OU

Si au moins deux des éléments suivants sont présents :

- Fièvre (température buccale supérieure à 37,9 °C ou 1,5 °C au-dessus de la température de référence à deux occasions consécutives dans une période de 12 heures)
- Nouvelle douleur au flanc ou douleur/sensibilité sus-pubienne
- Hématurie macroscopique
- Mictions soudainement impérieuses ou plus fréquentes

Recueillir un échantillon d'urine seulement si le résident présente des signes et des symptômes cliniques d'une IVU.

Cette ressource fait partie du programme sur les IVU de Santé publique Ontario. Pour plus d'informations, veuillez consulter publichealthontario.ca/fr/ivu ou par courriel ipac@oahpp.ca.